

Plans	1 ^{re} année Tous types d'émissions et montants d'assurance	2 ^e à la 5 ^e année	6 ^e année et les suivantes
Assurance vie permanente			
L'Adaptable*	55%	5%	2%
Vie entière Valeurs Élevées	55%	5%	2%
Vie entière Payable à 100 ans	55%	5%	2%
Assurance vie temporaire			
Temporaire Supérieur+ 10 ans	45%	5%	Voir note ¹
Temporaire Supérieur+ 15 ans	47,5%	5%	Voir note ²
Temporaire Supérieur+ 20 ans	50%	5%	Voir note ³
Temporaire Supérieur+ 25 ans	50%	5%	Voir note ⁴
Temporaire Supérieur+ 30 ans	50%	5%	Voir note ⁵
Assurance maladies graves			
L'AdapSanté*	55%	5%	2%
L'AdapSanté Juvénile*	55%	5%	2%
Assurance pour enfants			
Juvénile 30/100	45%	5%	Voir note ⁶
L'Éveil	Voir note ⁷	5%	2%
Avenant			
Avenant Assurance dette	40%	5%	2%

Pour les contrats transformés, échangés ou remplacés :

Les taux de commission de 1^{re} année et de renouvellement sont ceux déterminés dans le tableau ci-dessus. Voir l'Annexe B de notre contrat de distribution pour les précisions sur les charges et les réductions de commission applicables.

* **Options 3-5-7 :** La commission sur la prime de l'option est de 50% la 1^{re} année. Par la suite, la commission payable sur la prime de l'option est calculée avec le taux de commission de renouvellement applicable à la police en cours.

Notes

¹ 15% à la 11^e année et à tous les 10 ans par la suite; 2% pour toutes les autres années;

² 15% à la 16^e année et à tous les 10 ans par la suite; 2% pour toutes les autres années;

³ 15% à la 21^e année et à tous les 10 ans par la suite; 2% pour toutes les autres années;

⁴ 15% à la 26^e année et à tous les 10 ans par la suite; 2% pour toutes les autres années;

⁵ 15% à la 31^e année et à tous les 10 ans par la suite; 2% pour toutes les autres années;

⁶ 10% + boni sur l'indexation et lors du renouvellement automatique en assurance vie permanente à l'âge de 30 ans; 2% pour toutes les autres années;

⁷ Aucune commission de 1^{re} année n'est payable puisque cette protection est gratuite la 1^{re} année.

Programme Reconnaissance

Des efforts qui **vous** reviennent



Pourcentage applicable selon les objectifs de CNPA et le nombre d'années consécutives où ceux-ci sont atteints

Objectifs de CNPA	1 année	2 années	3 années	4 années et plus
5 000 \$	5%	10%	10%	15%
10 000 \$	15%	20%	25%	30%
20 000 \$	20%	25%	30%	30%

Le boni est payable rétroactivement pour l'année civile en cours.